



Lors de son discours du 13 avril 2021 sur la Stratégie Nationale de Prévention contre la Pauvreté, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier VÉRAN, a remercié Le Réseau ADERE pour son action auprès des associations de lutte contre la pauvreté.

“ C'est l'occasion pour avoir un mot pour l'Association U.N.ADERE qui a décidé de faire une offre de services aux lauréats. Pour ceux qui ne connaîtraient pas U.N.ADERE, il s'agit d'une Centrale de référencement qui vous propose de procéder à un achat groupé de véhicules et donc de réduire leur coût d'acquisition et par là de financer davantage de projets associatifs.

Je salue son Directeur, Éric Candiolo, qui est parmi nous. Je crois fermement que tout ce qui va dans le sens de la mutualisation des forces va dans le bon sens tout en permettant évidemment à chacun de conserver son identité en propre et cela permet à chaque association d'optimiser ses ressources sans effacer l'indépendance de chacune.

OLIVIER VÉRAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

”

U.N.ADERE S'ENGAGE AUX CÔTÉS DE LA DÉLÉGATION PAUVRETÉ

Notre intervention pour accompagner les Associations de lutte contre la pauvreté

Notre activité de mutualisation des achats a été identifiée comme présentant un intérêt pour les Associations de lutte contre la pauvreté exprimant notamment d'importants besoins en véhicules. En effet, celles-ci peuvent bénéficier des conditions négociées avec nos partenaires référencés.

La mobilisation de notre Association a permis de générer une offre commerciale permettant de réduire significativement le coût d'acquisition des véhicules et, par là, de financer davantage de projets.

C'est ainsi l'équivalent de 700 K€ supplémentaires qui vont pouvoir être alloués aux Associations.

Fidèle aux valeurs de solidarité qui l'anime, Le Réseau ADERE accompagnera les associations concernées dans leur politique d'achats et étudiera avec elles toutes les économies que les autres gammes de produits et services de notre offre peuvent leur apporter afin d'optimiser leurs ressources.

L'Appel à Projet : 100 M€ pour soutenir les Associations de Solidarité

Face à une crise épidémique qui pèse lourdement sur les populations les plus précaires, les associations de lutte contre la pauvreté jouent un rôle incontournable pour subvenir aux besoins de millions de foyers en difficulté. Afin de soutenir l'activité de ces associations, le ministre des Solidarités et de la Santé, Olivier Véran, avait annoncé un plan de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros s'inscrivant dans le plan de relance national « France Relance ». Ce plan de soutien a pris la forme d'un appel à projets ouvert en novembre dernier, qui a réuni plus de 2600 candidatures. L'appel à projet avait pour objectif de couvrir un champ large d'actions :

- la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès aux biens essentiels (alimentation et hygiène) ;
- l'accès aux droits ;
- le soutien aux familles, notamment pour l'accueil des enfants de parents demandeurs d'emploi et en insertion sociale et professionnelle ;
- L'insertion

Olivier VÉRAN, a annoncé, le mardi 13 avril 2021, le nombre d'associations soutenues et le montant des aides mobilisées : 33 projets nationaux et 576 projets régionaux ont été sélectionnés.

U.N.ADERE, un acteur majeur de l'Économie Sociale Et Solidaire

Créée autour de valeurs fortes, **U.N.ADERE est une centrale de référencement associative** composée d'associations régionales, les ADERE.

Sa raison d'être : sélectionner des fournisseurs et négocier des conditions d'achat pour le compte de ses 5500 adhérents (acteurs de l'économie sociale et solidaire, Associations, Fondations..) afin qu'ils puissent soutenir au mieux les personnes accueillies.

Fort de ses 30 années d'expérience, notre Réseau a su, au travers d'une dynamique soutenue, mettre en œuvre une politique associative novatrice, relayée avec intensité par l'ensemble des équipes qui œuvrent au quotidien pour **accompagner nos adhérents dans leur recherche d'économie et de qualité de service.**

Quelques chiffres :

- 5500 adhérents représentant 270 000 bénéficiaires
- 44 millions de repas servis
- Présence régionale avec des Délégués sur toute la France pour accompagner nos adhérents dans l'optimisation de leurs achats et leurs projets d'investissement
- Plus de 100 fournisseurs, plus de 60 gammes en consommables, matériel, services et alimentaire



Créée par décret le 24 octobre 2017, la Délégation Interministérielle à la Prévention et à la Lutte contre la Pauvreté est chargée d'une triple mission : organiser la concertation, coordonner la préparation de la stratégie pauvreté et suivre sa mise en œuvre.

Elle est placée sous l'autorité conjointe du ministre des Solidarités et de la Santé et du ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et travaille en collaboration avec l'ensemble des pouvoirs publics, des associations et des personnes concernées par la situation des jeunes vivant dans la précarité et l'exclusion sociale.